

**Autorisation d'utilisation du domaine public :
M . ALAIN LIPPERT – PLACE DE LA PATINOIRE
LE 29 JUILLET 2026**

Le maire de la Commune de SAINT JEAN SAINT NICOLAS,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,
- **Vu** le code du commerce, notamment l'article L310-2,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal fixant le tarif des droits d'occupation temporaire de la voie publique ;
- **Vu** la demande par laquelle M. Alain LIPPERT, ORmaCO – 50 Route départementale 1532 – 38 470 ROVON, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser une brocante professionnelle le 29 juillet 2026 sur le parking de la Place Patinoire – Pont du Fossé – 05 260 SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS :

ARRETE

Article 1 : M. Alain LIPPERT, ORmaCO – 50 Route départementale 1532 – 38 470 ROVON, est autorisé à occuper le Parking de la Patinoire – Pont du Fossé – 05 260 SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS (selon plan présenté), en vue d'y organiser une brocante professionnelle.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée du mercredi 29 juillet 2026 de 7h à 20h.

Article 3 : Conformément à la délibération du Conseil Municipal le règlement des droits de dépôt est fixé à 2 € le mètre linéaire par jour.

Article 4 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration ou de salissure constatée, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 : Le demandeur veillera à laisser un passage d'un mètre vingt minimum devant permettre la circulation des poussettes - landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public réservé à ces fins.

Article 6 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de St-Bonnet, la brigade de Pont du Fossé, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à St-JEAN St- NICOLAS, le

15 JUL. 2026

**Le Maire,
Rodolphe PAPET**



Transmis le : 17 JUL 2026

Affiché le : 17 JUL 2026